

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2023-05-26

Rennes, le 26/05/2023

Objet : prolongation Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
Considérant que des travaux de réfection de berge, bief V14 doivent être prolongés jusqu' au 30/06/2023 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, bief V14 Vilaine Aval, rive droite sur 200 m en amont du Pont SNCF jusqu'au Pont SNCF sur la commune de Langon est interdit à tous les usagers.

Du 27 mars au 30 juin au 2023

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise CHARIER TDD BRETAGNE. Les piétons et vélos emprunteront la voie communale parallèle au chemin de halage. Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Langon.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY